Université Rennes 2

Intégrité scientifique

Qu’est-ce que l’intégrité scientifique ?

Selon le Rapport Corvol « *l’intégrité scientifique est la conduite intègre et honnête qui doit présider à toute recherche* ». « *L'intégrité scientifique (...) se comprend comme l'ensemble des règles et des valeurs qui doivent régir l'activité de recherche, pour en garantir le caractère honnête et scientifiquement rigoureux* » (Circulaire du MESR n° 2017-040 du 15-3-2017).

Sur quels principes repose-t-elle ?

- **Fiabilité** : « *garantir la qualité de la recherche (...) dans la conception, la méthodologie, l’analyse et l’utilisation des ressources.* »
- **Honnêteté** : « *élaborer, entreprendre, évaluer, déclarer et faire connaître la recherche d’une manière transparente, juste, complète et objective.* »
- **Respect** : « *envers les collègues, les participants à la recherche, la société, les écosystèmes, l’héritage culturel et l’environnement* »
- **Responsabilité** : « *pour les activités de recherche, de l’idée à la publication, leur gestion et leur organisation, pour la formation, la supervision et le mentorat, et pour les implications plus générales de la recherche.* »

(« Code de conduite européen pour l’intégrité en recherche » de l’ALLEA, ALL European Academies)

Quels sont les manquements à l’intégrité scientifique ?

Il existe une grande diversité de manquements à l’intégrité scientifique. On distingue trois grandes catégories : la fraude (les FFP : Fabrication de données, Falsification de données et Plagiat), les Pratiques de Recherche Contestables et la méconnaissance méthodologique.

(Pour en savoir plus, voir le cours Formadoct : L’intégrité scientifique).

A quels enjeux répond l’intégrité scientifique ?

- Consolider les bases de la science ;
- Justifier la confiance du public dans la science et dans les chercheurs ;
- Garantir le bon usage des investissements dans la recherche ;
- Protéger la réputation et les carrières des chercheurs ;
- Éviter les dégâts dans des domaines tels que la santé ;
- Promouvoir les avancées économiques ;
- Éviter les pertes de ressources financières ou humaines.

(D’après le Forum européen Science Europe)

L’Université Rennes 2 s’engage

L'Université Rennes 2 s’est dotée d’une politique en matière d’intégrité scientifique, dont le premier acte a été la ratification de la « Charte nationale de déontologie des métiers de la recherche ».

Sa politique d’intégrité scientifique a débuté par la mise en place d’une commission et par le bilan de l’existant, notamment des formations à l’intégrité scientifique déjà proposées par l’Unité Régionale de Formation à l'Information Scientifique et Technique (URFIST) de Rennes, le SCD, les écoles doctorales (ED) et certaines filières. En 2017, la Commission de la recherche du Conseil académique a travaillé sur le cadre institutionnel permettant la mise en place de la mission du référent à l’intégrité scientifique. Le 7 juillet 2017, elle a voté à l’unanimité le document intitulé : « *Référente ou référent à l’intégrité scientifique à l’université Rennes 2 : missions, désignation et moyens d’action* ». Ses principales missions ont été définies de la manière suivante :

1. Vigilance et prévention
2. Écoute
3. Traitement des manquements
4. Représentations extérieures

En 2020, une Commission Intégrité scientifique-Déontologie a été mise en place, pour devenir le cadre institutionnel d’une politique d’intégrité scientifique.

Pour quelles raisons contacter le Référent Intégrité scientifique ?

- Pour signaler un manquement à l’intégrité scientifique dont on s’estime victime ou témoin.
 A noter :
 - Les signalements anonymes de manquements à l’intégrité scientifique ne sont pas acceptés, notamment parce que la confidentialité du signalement sera garantie par la Référente ou le Référent Intégrité scientifique ;
 - La ou le RIS peut recevoir tout signalement de manquement concernant un autre établissement : il prend alors contact avec le RIS de cet établissement pour lui transmettre le signalement.
- Pour solliciter une médiation dans un conflit relatif à l’intégrité scientifique (conflit de paternité d’article, conflit lié à tout problème dans la production ou la publication scientifique...) ;
- Pour demander conseil sur toute question ou toute situation relative à l’intégrité scientifique ;
- Pour obtenir des informations sur l’éthique de la recherche, le fonctionnement du Comité d’éthique de la recherche... ;
- Pour solliciter une intervention de sensibilisation à l’intégrité scientifique auprès de doctorants, de chercheurs de l’Université Rennes 2.

Activités du Référent Intégrité scientifique

Conformément à ses missions, la ou le RIS partage ses activités en cinq domaines :

- **la politique d’intégrité scientifique à Rennes 2** : animation de la CIS-D (Commission Intégrité Scientifique-Déontologie), participation à la mise en place et au fonctionnement du Comité d’éthique de la recherche, participation aux réflexions et actions sur l’intégrité scientifique à Rennes 2 et sur le site de Rennes...
- **la sensibilisation et la formation** : animation de plusieurs formations, participation aux formations doctorales du Pôle Doctoral de Rennes, interventions dans les unités de recherche, participation à des journées d’étude...
- **l’écoute, le conseil** : réponses à toutes les demandes d’avis, de conseils et d’expertises sur toutes les questions relatives à l’intégrité scientifique, à l’éthique de la recherche

- **le traitement des dossiers d'allégations de manquement à l'intégrité scientifique** : réception des signalements, ouverture de dossiers d'instruction sur de possibles manquements à l'intégrité scientifique, selon une procédure bien établie, engagement de médiation dans les conflits entre chercheurs, élaboration de rapports d'instruction, recommandations auprès de la Présidence de Rennes 2... ;
- **le travail en réseau, la représentation de Rennes 2 au plan national** : participation à plusieurs groupes de travail du RESINT (Réseau des référents intégrité scientifique), relation avec l'OFIS (Office français de l'intégrité scientifique) ; en cas d'indisponibilité du Président, représentation de l'université à la Conférence annuelle des Signataires de la Charte de déontologie des métiers de la recherche.

Documents publics

- Procédure (en cours de révision) : Universités de Rennes et Rennes 2. "Procédure pour le recueil et le traitement des signalements relatifs à l'intégrité scientifique commune aux universités Rennes 1 et Rennes 2". Mai 2022, 13 p.
 Cette procédure a été adoptée par le CA de Rennes 1 le 9 décembre 2021 et par le CA de Rennes 2 le 1er avril 2022.
- Lettre de missions : Référent ou référente à l'intégrité scientifique à l'université Rennes 2 : missions, désignation et moyens d'action. Document validée par la Commission de la Recherche plénière du 24 mars 2023 **;**

- Bilan et retour d'expérience sur le traitement des signalements d'intégrité scientifique (juin 2024)

Textes de référence sur l'intégrité scientifique

Consulter les textes de références sur l'intégrité scientifique sur le site Internet de l'office français de l'intégrité scientifique (Ofis)

Contact
Référent Intégrité scientifique
referent-integritescientifique@univ-rennes2.fr